

TARIFICATION DES AIRES DE STATIONNEMENT AU 1^{er} AVRIL 2025

Employé / médecin / bénévole	Nouvelle tarification
Carte magnétique utilisateur/payeur (avec barrière)	11,25 \$/paie*
Vignette Employé (sans barrière)	11,25 \$/paie*
Vignette et carte magnétique – Personnel d’encadrement supérieur	11,25 \$/paie*
Vignette – Personnel d’encadrement intermédiaire	11,25 \$/paie*
Médecin – Laissez-passer annuel	292,50 \$ par an
Médecin – (sans laissez-passer annuel)	Tarif journalier selon la grille tarifaire des visiteurs
Stagiaire	Gratuit
Les employés qui viennent sur les lieux du travail en vue de recevoir leurs instructions, prendre du matériel ou des personnes dont l’utilisation d’une aire de stationnement est de 30 minutes ou moins à la fois.	Gratuit
Bénévole, fournisseur, administrateur	Gratuit

* Tarification maximale en fonction des heures travaillées en temps régulier

Usager / visiteur	Nouvelle tarification
Visiteur en CHSLD ou visiteur d’une personne en attente d’hébergement CHSLD en milieu hospitalier, centre jeunesse, santé mentale longue durée	Gratuit
Secteur Sud : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Saint-Eustache ▪ Thérèse-de-Blainville ▪ Saint-Jérôme 	Gratuit : moins de 2 heures 4,50 \$: 2 h à 3 h 59 minutes 7,75 \$: 4 heures et plus
Secteur Centre et Ouest : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Argenteuil ▪ Pays-d’en-Haut ▪ Des Sommets 	
Secteur Nord : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mont-Laurier ▪ Rivière-Rouge 	Gratuit : moins de 2 heures 3,25 \$: 2 h à 3 h 59 minutes 5,50 \$: 4 heures et plus

Particularités – 3 options (pour visiteur et utilisateur fréquent)	Nouvelle tarification
1. Laissez-passer hebdomadaire (50 % du coût d’un laissez-passer annuel) Secteur Sud Secteur Centre et Ouest Secteur Nord	34,00 \$ / semaine
2. Laissez-passer mensuel Les personnes suivantes pourront bénéficier d’une carte de stationnement au coût de 68,00 \$ par mois, en plus des frais de dépôt remboursables de 20 \$ au retour de la carte magnétique : <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la famille d’un usager • Personne significative d’un usager 	68,00 \$ / mois
3. Utilisateur fréquent Les personnes suivantes pourront bénéficier d’un coupon de réduction de tarif : <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes qui suivent des traitements de dialyse ou de chimiothérapie, URFI (unité réadaptation fonctionnelle intensive) ou autres nécessitant une utilisation fréquente (2 fois par semaine pour deux mois). 	2,25 \$ / jour 17,00 \$ / semaine 34,00 \$ / mois